



DECISION N° 2026/471 bis

La directrice par intérim du centre hospitalier de Tournus,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret 2020-244 du 12 mars 2020 portant statut particulier du corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière,

DECIDE

Art.1^{er} – Un concours sur titres en vue du recrutement d'**un infirmier(ère) en pratique avancée** est ouvert au centre hospitalier de Tournus.

Art.2 – Peuvent faire acte de candidature :

- les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée et justifiant de 3 années minimum d'exercice en équivalent temps plein de la profession d'infirmier,

Art.3 – Les candidatures doivent être adressées à madame la directrice par intérim du centre hospitalier de Tournus avant le 30 septembre 2026.

Le dossier de candidature comportera :

- Une lettre de candidature et de motivation,
- Un curriculum vitæ limité à deux pages dactylographiés au plus,
- Un relevé des diplômes, titres et travaux éventuels en rapport avec un emploi d'infirmier en pratique avancée,
- Une note de deux pages au plus décrivant les emplois occupés, les stages effectués et la nature des activités et, le cas échéant, les travaux réalisés.

Art.4 – Après audition du ou des candidats, le jury établit par ordre de mérite la liste des candidats admis ainsi qu'une liste complémentaire.

Fait à Tournus, le 30 juillet 2026

La directrice par intérim,
Ariane SEIGNEUR.

